

HIT-HY 110

Information de sécurité relative aux produits 2-composants

RUBRIQUE 1: Identification du kit

1.1 Identificateur de produit

Nom HIT-HY 110
Code du produit BU Anchor



1.2 Renseignements concernant le fournisseur de la Information de sécurité relative aux produits 2-composants

Hilti France S.A.
Rond Point Mérantais
78778 Magny-les-Hameaux - France
T +33 1 3012 50 00 - F +33 1 3012 50 12
fr-contactez-nous@hilti.com

RUBRIQUE 2: Indications générales

Stockage Température de stockage: 5 - 25 °C

Une FDS pour chacun de ces composants est incluse. Merci de ne séparer aucune FDS de ce document

Ce kit devrait être manipulé selon les bonnes pratiques de laboratoires et un équipement de protection personnel approprié devrait être utilisé.

RUBRIQUE 3: Contenu du kit

Classification du produit

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Acute 1 H400

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

Attention

Composants dangereux méthacrylates, peroxyde de dibenzoyle

Mentions de danger (CLP) H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence (CLP) P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants

de protection

04/05/2016 FR (français) 1/21



HIT-HY 110

Fiche d'information de sécurité du kit

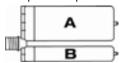
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

Indications complémentaires

Cartouche 2-composants, contient: Composant A: résine méthacrylique Composant B: peroxide de dibenzoyle



Nom	Description générale	Quantité	Unité	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
HIT-HY 110, A		1	pcs (pieces)	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
HIT-HY 110, B		1	pcs (pieces)	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400

RUBRIQUE 4: Information générale

Conseil général Usage réservé aux utilisateurs professionnels

RUBRIQUE 5: Conseils d'utilisation

Précautions pour la protection de Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables

l'environnement Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public

Conditions de stockage Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire

Précautions à prendre pour une manipulation Porter un équipement de protection individuel

sans danger Eviter le contact avec la peau et les yeux

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs

Procédés de nettoyage Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation

locale

Ramasser mécaniquement le produit Stocker à l'écart des autres matières

Matières incompatibles Sources d'inflammation

Rayons directs du soleil

Produits incompatibles

Bases fortes
Acides forts

RUBRIQUE 6: Premiers secours

Premiers soins après contact oculaire Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent

Premiers soins après ingestion Rincer la bouche

Faire boire beaucoup d'eau

Ne pas faire vomir

Consulter d'urgence un médecin

Premiers soins après inhalation Faire respirer de l'air frais

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer

04/05/2016 FR (français) 2/21



HIT-HY 110

Fiche d'information de sécurité du kit

Mettre la victime au repos

Premiers soins après contact avec la peau Laver abondamment à l'eau et au savon

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

Consulter un médecin

Premiers soins général Enlever immédiatement les vêtements contaminés

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Symptômes/lésions après contact oculaire Provoque ur Symptômes/lésions après contact avec la peau Peut provoque ur

Provoque une sévère irritation des yeux Peut provoquer une allergie cutanée

RUBRIQUE 7: Mesures de lutte contre l'incendie

Instructions de lutte contre l'incendie Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement

Protection en cas d'incendie Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire

Appareil de protection respiratoire autonome isolant

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone

Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 8: Autres informations

Aucune donnée disponible

04/05/2016 FR (français) 3/21



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

Date d'émission: 04/05/2016 Date de révision: 04/05/2016 Remplace la fiche: 14/12/2015 Version: 2.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit Mélange

Nom HIT-HY 110, B

Code du produit BU Anchor

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel Réservé à un usage professionnel

Utilisation de la substance/mélange Mortier composite pour fixateurs dans le domaine de la construction

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Hilti France S.A.
Service établissant la fiche technique
Hilti Entwicklungsgesellschaft mbH

Rond Point Mérantais Hiltistrasse 6

78778 Magny-les-Hameaux - France 86916 Kaufering - Deutschland T +33 1 3012 50 00 - F +33 1 3012 50 12 T +49 8191 906310 - F +49 8191 90176310

<u>fr-contactez-nous@hilti.com</u> <u>anchor.hse@hilti.com</u>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum – 24h Service

+41 44 251 51 51 (international)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121
France	Centre Antipoison - Toxicovigilance Centre Hospitalier Régional	5 avenue Oscar Lambret F-59037 Lille Cedex	0 825 812 822 +33 3 2016 0824
France	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator	249 boulevard Sainte Marguerite F-13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1 H317 Aquatic Acute 1 H400

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

04/05/2016 FR (français) 4/21



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





Mention d'avertissement (CLP)

Composants dangereux

Mentions de danger (CLP)

Conseils de prudence (CLP)

Attention

peroxyde de dibenzoyle

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants

de protection

P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
peroxyde de dibenzoyle	(n° CAS) 94-36-0 (Numéro CE) 202-327-6 (Numéro index) 617-008-00-0 (N° REACH) 01-2119511472-50	5 - 10	Org. Perox. B, H241 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=10)

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui

montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau et au savon. Premiers soins après contact avec la peau

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si

la douleur ou la rougeur persistent.

04/05/2016 5/21 FR (français)



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

Premiers soins après ingestion Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir.

Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau Peut provoquer une allergie cutanée. Symptômes/lésions après contact oculaire Peut provoquer une irritation sévère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Sable.

Agents d'extinction non appropriés Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du

combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre

l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans

équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Fournir une protection adéquate aux

équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation

locale. Ramasser mécaniquement le produit. Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

04/05/2016 FR (français) 6/21



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Produits incompatibles Bases fortes. Acides forts.

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Matières incompatibles

Température de stockage 5 - 25 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

peroxyde de dibenzoyle (94-36-0)			
France	France Nom local Peroxyde de dibenzoyle		
France	VME (mg/m³)	ME (mg/m³) Peroxyde de dibenzoyle,5 mg/m³; France; Valeur	
		d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; VL:	
		Valeur non réglementaire indicative	

Indications complémentaires

Le produit est de consistance pâteuse. Le taux limite d'exposition aux poussières respirables ne s'applique pas à ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle

Eviter toute exposition inutile. Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Le temps de perméation ne correspond pas au temps d'usure maximum! Généralement, il doit être réduit. Tout contact avec des mélanges de substances ou différentes substances peut réduire la durée effective de la fonction de protection.

Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Norme
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0,12	EN 374

Protection oculaire Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Туре	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	limpide	EN 166, EN 170

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié







Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

04/05/2016 7/21 FR (français)



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aucune donnée disponible

État physique Solide

Apparence Pâte thixotrope.

Couleur blanc.

Odeur caractéristique. Seuil olfactif non déterminé

pH ≈ 6

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

Point de fusion

Point de fusion

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Point d'ébullition

Aucune donnée disponible

Point d'éclair

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Ininflammable

Pression de vapeur

Densité relative de vapeur à 20 °C

Densité relative

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

1,7 g/cm³ DIN 51757

Solubilité

Eau: Non miscible

Log Pow Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique 90 Pa.s HN-0333

Propriétés explosives Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

04/05/2016 FR (français) 8/21



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non classé

peroxyde de dibenzoyle (94-36-0)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (Rat; Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401; Éléments de preuve)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
	pH: ≈ 6
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
	pH: ≈ 6
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	Non classé
(exposition unique)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	Non classé
(exposition répétée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
HIT-HY 110, B	
Viscosité, cinématique	52941,17647059 mm²/s

HIT-HY 110, B		
	Viscosité, cinématique	52941,17647059 mm ² /s

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

peroxyde de dibenzoyle (94-36-0)	
CL50 poisson 1	2 mg/l (96 h; Poecilia reticulata)
CE50 Daphnie 1	0,07 mg/l
CL50 poissons 2	0,0602 mg/l (96h; Oncorhynchus mykiss; ECHA)
NOEC (aigu)	0,0316 mg/l (96h; Oncorhynchus mykiss; ECHA)

12.2. Persistance et dégradabilité

HIT-HY 110, B	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
peroxyde de dibenzoyle (94-36-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
	de la substance.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

HIT-HY 110, B	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
peroxyde de dibenzoyle (94-36-0)	
Log Pow	3,71 (QSAR; 3.2; Valeur expérimentale; OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau),

04/05/2016 FR (français) 9/21



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

	méthode CLHP; 22 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires

Éviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)

Recommandations pour l'élimination des

déchets

Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage. Éliminer le contenu/récipient dans Éviter le rejet dans l'environnement, Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage.

Ecologie - déchets Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED)

08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres

substances dangereuses

20 01 27* - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

Autres informations

not restricted according ADR Special Provision SP375, IATA-DGR Special Provision A197 and IMDG-Code 2.10.2.7

ADR	IMDG	IATA	RID			
14.1. Numéro ONU	14.1. Numéro ONU					
Non réglementé pour le transport						
14.2. Désignation officielle de	transport de l'ONU					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable			
14.3. Classe(s) de danger pou	r le transport					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable			
14.4. Groupe d'emballage						
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable			
14.5. Dangers pour l'environn	14.5. Dangers pour l'environnement					
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui			
La dérogation ADR 5.2.1.8.1 s'applique (quantité ≤ 5 litres pour les liquides ou masse nette ≤ 5 kg pour les solides)						
not restricted according ADR Special Provision SP375, IATA-DGR Special Provision A197 and IMDG-Code 2.10.2.7						

04/05/2016 FR (français) 10/21



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Dispositions spéciales (ADR) 375

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Dispositions spéciales (IATA) A197

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

France	
Maladies professionnelles	RG 65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Org. Perox. B	Peroxydes organiques, type B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

SDS_EU_Hilti

04/05/2016 FR (français) 11/21



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

04/05/2016 FR (français) 12/21



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

Date d'émission: 04/05/2016 Date de révision: 04/05/2016 Remplace la fiche: 14/12/2015 Version: 2.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit Mélange

Nom HIT-HY 110, A

Code du produit BU Anchor

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel Réservé à un usage professionnel

Utilisation de la substance/mélange Mortier composite pour fixateurs dans le domaine de la construction

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Hilti France S.A.

Pand Point Méroptain

Hilti Entwicklungsgesellschaft mbH

Hiltierrang 6

Rond Point Mérantais Hiltistrasse 6 78778 Magny-les-Hameaux - France 86916 Kaufering - Deutschland

T +33 1 3012 50 00 - F +33 1 3012 50 12 T +49 8191 906310 - F +49 8191 90176310

<u>fr-contactez-nous@hilti.com</u> <u>anchor.hse@hilti.com</u>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum – 24h Service

+41 44 251 51 51 (international)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121
France	Centre Antipoison - Toxicovigilance Centre Hospitalier Régional	5 avenue Oscar Lambret F-59037 Lille Cedex	0 825 812 822 +33 3 2016 0824
France	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator	249 boulevard Sainte Marguerite F-13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319 Skin Sens. 1 H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

04/05/2016 FR (français) 13/21



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP)

Composants dangereux Mentions de danger (CLP)

Conseils de prudence (CLP)

Attention

Diméthacrylate de 1,4-butanediol, acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants

de protection

P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	(n° CAS) 27813-02-1 (Numéro CE) 248-666-3 (Numéro index) 607-125-00-5 (N° REACH) 01-2119490226-37	10 - 25	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
Diméthacrylate de 1,4-butanediol	(n° CAS) 2082-81-7 (Numéro CE) 218-218-1 (N° REACH) 01-2119967415-30	10 - 25	Skin Sens. 1B, H317
1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol	(n° CAS) 38668-48-3 (Numéro CE) 254-075-1 (N° REACH) 01-2119980937-17	0,1 - 1	Acute Tox. 2 (Oral), H300 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

04/05/2016 FR (français) 14/21



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau Peut provoquer une allergie cutanée. Symptômes/lésions après contact oculaire Peut provoquer une irritation sévère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Sable.

Agents d'extinction non appropriés Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du

combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre

l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans

équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Fournir une protection adéquate aux

équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation

locale. Ramasser mécaniquement le produit. Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

04/05/2016 FR (français) 15/21



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Produits incompatibles Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Température de stockage 5 - 25 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires Le produit est de consistance pâteuse. Le taux limite d'exposition aux poussières respirables

ne s'applique pas à ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle Eviter toute exposition inutile. Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Le temps de perméation ne correspond pas au temps d'usure maximum! Généralement, il doit être réduit. Tout contact avec des mélanges de substances ou

différentes substances peut réduire la durée effective de la fonction de protection.

Protection oculaire Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié







Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

Apparence Pâte thixotrope.

Couleur Gris clair.

Odeur caractéristique.

Seuil olfactif non déterminé

pH Aucune donnée disponible

04/05/2016 FR (français) 16/21



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

Aucune donnée disponible

Point de fusion

Point de congélation

Aucune donnée disponible

Point d'ébullition

Aucune donnée disponible

Point d'éclair

Point d'éclair

Aucune donnée disponible

> 109 °C DIN EN ISO 1523

Température d'auto-inflammation

Non auto-inflammable

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Ininflammable

Pression de vapeur

Densité relative de vapeur à 20 °C

Densité relative

Aucune donnée disponible

Eau: Non miscible

Log Pow Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique 65 Pa.s HN-0333

Propriétés explosives Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non classé

1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol (38668-48-3)		
DL50 orale rat	25 mg/kg	
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg	

04/05/2016 FR (français) 17/21



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

Diméthacrylate de 1,4-butanediol (2082-81-7)					
DL50 orale rat	10066 mg/kg				
DI 50 cutanée rat	> 3000 mg/kg				
acide méthacrylique, monoester avec propar	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)				
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Rat; OCDE 401 : Toxicité orale aiguë; Étude de littérature; >=2000 mg/kg bodyweight; Rat; Valeur expérimentale)				
DL50 cutanée lapin	>= 5000 mg/kg de poids corporel (Lapin; Valeur expérimentale)				
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé				
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.				
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.				
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé				
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				
Cancérogénicité	Non classé				
G	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				
Toxicité pour la reproduction	Non classé				
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	Non classé				
(exposition unique)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	Non classé				
(exposition répétée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				
Danger par aspiration	Non classé				
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis				
HIT-HY 110, A					
Viscosité, cinématique	38235,29411765 mm ² /s				
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.				

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

et symptômes possibles

1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol (38668-48	:-3)
CL50 poisson 1	≈ 17 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	245 mg/l
CE50 Daphnie 1	28,8 mg/l
NOEC (aigu)	57,8 mg/l
Diméthacrylate de 1,4-butanediol (2082-8	1-7)
CL50 poisson 1	32,5 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	9,79 mg/l
NOEC (aigu)	7,51 mg/l
NOEC (chronique)	20 mg/l
acide méthacrylique, monoester avec pro	pane-1,2-diol (27813-02-1)
CL50 poisson 1	493 mg/l (48 h; Leuciscus idus; GLP)
CE50 Daphnie 1	> 143 mg/l (48 h; Daphnia magna; GLP)
Seuil toxique algues 1	> 97,2 mg/l (72 h; Pseudokirchneriella subcapitata; GLP)
Seuil toxique algues 2	> 97.2 mg/l (72 h: Pseudokirchneriella subcapitata: GLP)

12.2. Persistance et dégradabilité

1212. I didictalido de dogradamino			
HIT-HY 110, A			
Persistance et dégradabilité	Non établi.		
Diméthacrylate de 1,4-butanediol (2082-81-7)			
Biodégradation	84 %		
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)			
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité		

04/05/2016 FR (français) 18/21



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

	de la substance.	
12.3. Potentiel de bioaccumulation		
HIT-HY 110, A		
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.	
1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol (38668-48-3)		
BCF poissons 1	≈	
Log Kow	2,1	
Diméthacrylate de 1,4-butanediol (2082-81-7)		
Log Pow	3,1	

	-7	
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)		
BCF poissons 1	<= 100 (Pisces)	
BCF poisson 2	3,2 (Pisces; QSAR)	
Log Pow	0,97 (OCDE 102)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).	

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires Éviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour l'élimination des

déchets

Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage. Éliminer le contenu/récipient dans Éviter le rejet dans l'environnement, Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage.

Ecologie - déchets Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED)

 $08\ 04\ 09^*$ - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

20 01 27* - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

Autres informations not restricted according ADR Special Provision SP375, IATA-DGR Special Provision A197 and IMDG-Code 2.10.2.7

ADR	IMDG	IATA	RID			
14.1. Numéro ONU	14.1. Numéro ONU					
Non réglementé pour le transport						
14.2. Désignation officielle de	14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport						
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable			

04/05/2016 FR (français) 19/21



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

ADR	IMDG	IATA	RID				
14.4. Groupe d'emballage							
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable				
14.5. Dangers pour l'environnement							
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non				
not restricted according ADR Special Provision SP375, IATA-DGR Special Provision A197 and IMDG-Code 2.10.2.7							

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Dispositions spéciales (ADR) 375

- Transport maritime Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Dispositions spéciales (IATA) A197

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

France	
Maladies professionnelles	RG 65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et FUH:

Texte integral dee prindee it et berr.		
Acute Tox. 2 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 2	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	

04/05/2016 FR (français) 20/21



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B	
H300	Mortel en cas d'ingestion	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	

SDS_EU_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

04/05/2016 FR (français) 21/21